

Les professionnels de santé face à l'observance

Tout est à construire

La problématique de l'observance est l'objet d'un débat national où chaque acteur impliqué a sa propre vision du sujet.

Revue de quelques opinions.



MARTIAL OLIVIER-KOEHRET, PRÉSIDENT DE MG FRANCE.

Le point de vue de généralistes

Pour Martial Olivier-Koehret, président de MG France, les programmes d'accompagnement thérapeutique doivent être des programmes d'observance à appliquer aux médicaments à prescription réservée. Actuellement, pour ces médicaments sortis de réserve hospitalière, l'information des généralistes est interdite au motif qu'ils ne sont pas prescripteurs. Ce défaut d'information pose un réel problème pour suivre les patients en pratique.

Le cœur de métier des laboratoires pharmaceutiques est la mise à disposition de médicaments, leur rôle consistant à assurer l'information sur leurs propres médicaments. Le cœur de métier du généraliste consiste à coordonner la prescription du médicament d'un laboratoire dans la prise en charge globale du patient.

Le choix des programmes d'accompagnement et leur mise au point doivent résulter d'une concertation initiale impliquant les généralistes, les spécialistes, l'industrie pharmaceutique et les autorités de santé, y compris pour les médicaments initiés exclusivement par les spécialistes. Les généralistes doivent nécessairement disposer d'une information de qualité sur les médicaments à prescription réservée, afin de coordonner de façon optimale la prise en charge thérapeutique du patient dans sa globalité. Une fois ces programmes décidés, il est impératif que le généraliste soit prévenu de sa mise en place pour un patient donné, et que le médecin comme le patient aient donné leur accord formel pour bénéficier d'un tel programme.

Quant à l'éducation thérapeutique proprement dite, elle reste à construire, mais elle suppose des modifications législatives et conventionnelles pour être mise en pratique.

Le point de vue de l'ordre des médecins

Le Dr Philippe Biclet, du Conseil national de l'Ordre des médecins et président de la Commission des usagers de l'Ordre, s'est exprimé en 2007 sur la mise en place de programmes d'éducation thérapeutique. Pour l'Ordre, « il convient qu'un véritable travail se fasse entre associations de patients, industrie pharmaceutique et professionnels de santé représentés principalement par le conseil national de l'Ordre des médecins. En effet, en particulier, le partenariat avec l'industrie pharmaceutique pour l'éducation thérapeutique, souhaitable lorsque l'administration d'un traitement médicamenteux ou l'usage d'un dispositif mé-

dical nécessitent des explications ou des précisions techniques, doit être strictement encadré. Seul le prescripteur est à même d'ajuster les posologies. Les responsabilités de chaque intervenant doivent être clairement établies. Le respect du secret professionnel va poser des problèmes et justifie le recours à des professionnels de santé responsables comme interface avec l'industriel. Ce dernier ne doit jamais s'immiscer dans la relation thérapeutique au-delà de l'aide technique et ne doit jamais effectuer de démarchage auprès du patient. La place des associations de patients qui peuvent aider par des conseils précieux, voire une présence, doit être précisée. Toutes ces précautions doivent être bien listées. Nous préconisons la rédaction de conventions tripartite : patient, médecin, industriel, ou quadripartite : patient, médecin, association de patients et industriel. Elles sont indispensables pour offrir toutes les garanties. L'Ordre est prêt à travailler avec les pouvoirs publics et les associations de patients pour que des conventions de ce type soient établies ».

L'Ordre des pharmaciens prône le cas par cas

Pour le président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOF), « l'information des patients en matière d'observance relève de la responsabilité du pharmacien de proximité et du médecin (prescripteur) local. Et non pas d'intervenants extérieurs – type « call center » – comme aux Etats-Unis ». Bien qu'inadaptée à notre système, Jean Parrot reconnaît pourtant les résultats de la stratégie déployée outre-Atlantique en vue de « rebooster » les ventes de médicaments perdues pour cause de non observance des traitements. Néanmoins, il propose d'autres solutions plus en phase avec la réalité socio-économique française : « De la formation et de l'information des patients faites par des professionnels de santé capables de faire l'analyse du médicament en question et du bonus médicamenteux occasionné. L'idée est d'éviter les interactions chez les patients poly-médicamentés... ». Pour cela, un seul moyen : agir au cas par cas. ■



JEAN PARROT (CNOF).

Emmanuel Cuzin